



Avis révisé d'audience publique

Le 18 avril 2023

Réf. 2023-H-2
Révision 1

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'École Polytechnique de Montréal pour le réacteur SLOWPOKE-2

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique en avril 2023 afin d'examiner la demande de l'École Polytechnique de Montréal (EPM) concernant le renouvellement, pour 10 ans, de son permis d'exploitation d'un réacteur non producteur de puissance pour l'installation SLOWPOKE-2. Celle-ci est située à Montréal (Québec), sur le territoire traditionnel des Anishinabek, des Haudenosaunee, des Hurons-Wendats, des Kanien'keha:ka et des Mohawks. **Le présent avis révisé vise à annoncer qu'en raison de la grève possible de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'audience publique sera plutôt une audience publique par écrit.**

Le permis actuel autorise l'EPM à exploiter son réacteur SLOWPOKE-2 non producteur de puissance jusqu'au 30 juin 2023. Le permis de 10 ans proposé permettrait à l'EPM de continuer à exploiter le réacteur à des fins d'enseignement et de recherche.

Date : Avril 2023

Lieu : **Audience publique par écrit**

Comme indiqué dans l'[avis d'audience publique](#) publié le 6 juin 2022, la CCSN a offert jusqu'à 15 000 \$ dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande de l'EPM et les documents connexes. La date limite pour soumettre un formulaire de demande d'aide financière dûment rempli à la CCSN était le 12 août 2022. Les renseignements sur la décision à l'égard du PFP sont affichés sur le [site Web de la CCSN](#).

En vertu de l'article 19 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission ont été invitées à présenter des commentaires sur la demande de l'EPM. La date limite pour soumettre une demande d'intervention était le 14 mars 2023. Un mémoire a été reçu et est accessible à partir du [site Web de la CCSN](#).

Une formation de la Commission examinera tous les mémoires de l'EPM et du personnel de la CCSN ainsi que celui reçu d'un membre du public. Par la suite, la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande de l'EPM. Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Tous les documents présentés dans le cadre de l'audience peuvent être téléchargés à partir du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Pour des renseignements sur le Programme de financement des participants, veuillez communiquer avec :

Administrateur du Programme de financement des participants

Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284

Courriel : fpf@cncs-ccsn.gc.ca

Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cncs-ccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)